

Le 2 mars 2020,

À une assemblée régulière du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 2 mars 2020 à 20 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Marlène Bourgault, Mme Francine Couette, MM. Luc Paris, Clermont Pelletier, Simon Pelletier et Sébastien Thibault tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2020-035

ACCEPTATION ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2020-036

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 février 2020 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale présente à l'assemblée en cours.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soumise à la période réservée à celles-ci.

- Rés. 2020-037 **AUTORISATION – CONGRÈS ADMQ**
Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est résolu que la directrice générale soit autorisée à participer au congrès de l'ADMQ qui se tiendra à Québec du 17 au 19 juin 2020.
- Rés. 2020-038 **ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU POMPIER**
Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que monsieur Benjamin Morin soit engagé en tant que pompier volontaire de la Ville de St-Pamphile.
- Rés. 2020-039 **DISPOSITION DE BIEN – APPAREILS RESPIRATOIRS**
Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que la municipalité procède à la disposition des 12 appareils respiratoires usagés. Les appareils ont été offerts aux services incendie de la MRC de L'Islet. Ces derniers ont jusqu'au jeudi 5 mars 2020 pour soumettre une autre. Autrement, la municipalité disposera de ses biens via l'Association des chefs incendie du Québec (ACSIQ) et via le Centre de Service Partagé du Québec (CSPQ).
- Rés. 2020-040 **AUTORISATION CONGRÈS ACSIQ**
Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que le directeur incendie ainsi que sa conjointe soient autorisés à participer au congrès de l'ACSIQ qui se tiendra à Laval du 16 au 19 mai 2020.
- Rés. 2020-041 **ÉTAT DE LA ROUTE 204 – DEMANTE AU MTQ**
Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et résolu à l'unanimité de faire une demande au Ministère du Transport afin de refaire le pavage de la route 204 sur le territoire de Saint-Pamphile ainsi que d'inspecter et de **procéder à la réfection** des conduites pluviales défectueuses étant donné que le **mauvais fonctionnement** entraîne l'écoulement de l'eau en surface et **cause une dégradation accélérée** du pavage.
- Rés. 2020-042 **PERMISSION VOIRIE**
ATTENDU QUE la municipalité de Ville de St-Pamphile doit aviser le Ministère des Transports du Québec et obtenir une autorisation pour effectuer toute intervention dans l'emprise des chemins appartenant au Ministère;

ATTENDU QUE le Ministère, lorsqu'il est avisé de la situation, émet un permis autorisant la Municipalité à procéder;

ATTENDU QU'afin de minimiser les tâches administratives, il serait préférable de présenter au ministère des Transports une résolution qui serait valide pour toute l'année;

Il est proposé par le conseiller Clermont Pelletier avec l'appui du conseiller Luc Paris et résolu que le conseil municipal autorise le maire, la directrice générale ainsi que le contremaître à signer pour et au nom de la municipalité toutes permissions de voirie avec le Ministère des Transports du Québec pour l'année 2020.

Le conseil municipal s'engage à respecter toutes les clauses inscrites sur ladite permission de voirie incluant la remise des lieux en bon état.

Dans le cas de travaux urgents et imprévus, la municipalité s'engage à demander une permission de voirie le jour ouvrable suivant chacun des travaux.
- Rés. 2020-043 **DISPOSITION DE BIEN – EXCAVATRICE MASEY FERGUSON 1990**
Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que la municipalité de St-Pamphile demande des offres pour disposer de l'excavatrice Masey Ferguson 1990. Les offres

pourront être reçues jusqu'au jeudi 2 avril 2020, 14 h. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des offres soumises.

Rés. 2020-044

ANNULATION RÉSOLUTION 2020-024 – REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS L'ISLET-SUD

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets L'Islet-Sud n'a pu acquérir la remorque compacteur cité à la résolution 2020-024;

CONSIDÉRANT QUE d'autres démarches seront entreprises par la Régie intermunicipale de gestion des déchets L'Islet-Sud pour acquérir une remorque compacteur,

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault que la résolution 2020-024 de la municipalité de Saint-Pamphile soit abrogée.

Les conseillers Simon Pelletier et Luc Paris se retirent de cette décision.

Rés. 2020-045

DEMANDE D'AUTORISATION – FESTIVAL DU BÛCHEUX

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que la municipalité de Saint-Pamphile autorise le Festival du Bûcheux à tenir leur événement sur les terrains de la municipalité, plus précisément au 200, rue St-Pierre les 29 et 30 août 2020.

Rés. 2020-046

RAPPORT SUR LES PERMIS

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que le rapport sur l'émission des permis suivants soit par la présente accepté.

Rés. 2020-047

CONGRÈS COMBEQ

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que M. Francis Vaillancourt soit autorisé à participer au congrès de la COMBEQ qui se tiendra à La Malbaie du 30 avril au 2 mai 2020.

Rés. 2020-048

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de février 2020 au montant de 240 976.66\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, dir. gén.

Rés. 2020-049

DEMANDE D'APPUI – MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au

financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu à l'unanimité de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille et que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Pamphile encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Rés. 2020-050

DÉFILÉ 150^e ST-PAMPHILE

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est résolu que la municipalité autorise le comité du 150^e de Saint-Pamphile d'effectuer un défilé sur les rues du Collège, de l'Église, Principale et Saint-Pierre le dimanche 5 juillet 2020.

Rés. 2020-051

MOBILISATION DES MUNICIPALITÉ – RÉDUCTION HERBE À POUX

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que la municipalité procède à la commande de 100 dépliants informatifs au coût de 15.00\$ et que cette dernière en fasse la promotion.

Rés. 2020-052

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que la présente assemblée soit close. Il est 21h31.

Mario Leblanc, maire

Alexandra Dupont, directrice générale